

# ***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024***

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

**Présents** : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Christophe DOUSSIN, Joël TOURNIER

**Absents excusés** : Pierre-Jean DE MORGAN, Aurélie GOSSET, Vanessa SEVEL, Gaël TOUYA

**Date de la convocation** : 11/12/2024

**Secrétaire de séance** : Christophe DOUSSIN

\*\*\*\*\*

## **Ordre du Jour** :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
- 2 – Autorisation de signature nouvelle convention ADS
- 3 – Régularisation des acquisitions de biens sans maîtres
- 4 – Compte-rendu sur l'intérêt d'une révision du PLU communal – projet PLUI
- 5 – Compte-rendu analyse financière des comptes communaux 2024
- 6 – Informations diverses (vœux du maire, retour sur achat groupé SDEHG, personnel municipal)
- 7 – Questions diverses

### 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal :

L'ensemble des conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance

### 2 – Autorisation de signature nouvelle convention ADS :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant n°1 de la convention en matière d'instruction des actes d'urbanisme du service instructeur du PETR.

Monsieur le Maire indique que la convention ADS signée entre la commune et le Pays Sud Toulousain concernant l'application du droit des sols a fait jusqu'à présent l'objet d'une tacite reconduction annuelle.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 de la convention liant la commune au Pays Sud Toulousain en matière d'application du droit des sols ; cet avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la reconduction expresse de la convention de mise à disposition du service instructeur des droits du sol ;
- De donner pouvoir au maire pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

*Délibération n°32-24*

### 3 – Régularisation des acquisitions de biens sans maîtres :

Monsieur le Maire expose aux conseillers que, par manque d'informations précises, le sujet est remis à une séance ultérieure.

#### 4 – Compte-rendu sur l'intérêt d'une révision du PLU communal – projet PLUI :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le compte-rendu rédigé par Haute-Garonne Ingénierie, sollicité sur l'opportunité d'une éventuelle révision du PLU communal, eu égard aux enjeux de la loi ZAN notamment. Il apparaît qu'en l'état, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque révision du PLU actuellement en vigueur.

#### 5 – Compte-rendu analyse financière des comptes communaux 2024 :

Monsieur le Maire développe en séance le compte-rendu de l'analyse financière des comptes communaux, établi par Haute-Garonne Ingénierie, en fonctionnement et en investissement. En particulier pour apprécier l'impact des investissements réalisés, pour la construction de la maison de santé

Il en résulte qu'une attention particulière devra être portée, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en vue de retrouver en 2028, des marges de manœuvre financières, identiques à celles de 2023.

#### 6 – Informations diverses :

- Vœux du maire : les conseillers municipaux fixent la cérémonie des vœux au dimanche 19 janvier 2025.
- Retour sur achat groupé SDEHG : Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que le projet est abandonné car la commune ne rentre pas dans les critères définis et bénéficie déjà de tarifs réglementés.
- Personnel municipal : Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancée de la situation de Madame MIEGEMOLLE et le projet de recrutement futur.
- Rencontre avec les associations : une réunion a eu lieu concernant la gestion de la maison des associations, notamment sur les travaux et remises aux normes à effectuer.
- Maison Raynaud : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a le projet d'acquérir la maison Raynaud, située au chemin de la forge.

#### 7 – Questions diverses :

- ✚ Il est soulevé le problème de la circulation sur la côte des Estachaires : depuis l'ouverture de la maison de santé et la mise en sens unique de la côte des platanes, la circulation sur la côte des Estachaires a fortement augmenté ; il est soumis le projet de sa mise en sens unique.
- ✚ Eclairage du parking de la maison de santé : Monsieur le Maire confirme que le lampadaire s'éteint la nuit.
- ✚ Il est soulevé le risque de glissade dans le virage, sur le chemin de la fontaine à cause des feuilles tombées au sol.
- ✚ Exposition du 11 novembre : outre une polémique au sein du Conseil concernant le travail fait et rémunéré, il est demandé aux conseillers de proposer un lieu pour exposer les panneaux en permanence.
- ✚ Chemin de randonnée : une partie du chemin n'a pu être remise en état, car le propriétaire souhaite en interdire l'accès aux engins à moteur. Ce propriétaire s'est déclaré favorable au tracé d'un nouvel itinéraire, exclusivement piéton.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h20

Pour copie conforme

Le Maire,  
Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance  
Christophe DOUSSIN